

Sarreguemines – Requalification du site des Faïenceries



B.P.U. – Lot 5 : Traitement de la mérule

<u>MAITRE D'OUVRAGE</u> epfge Etablissement Public Foncier de Grand Est Rue Robert Blum BP 245 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX 03.83.80.40.20	<u>MAITRE D'OEUVRE</u>  anteagroup Agence NORD-EST 34 rue de Réménauville 54000 Nancy Tél. : 03 83 50 23 57
--	--

N°	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	Prix unitaires en € H. T.
1	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER	
1.1.	Installation de chantier complémentaire spécifique mérule Ce poste comprend l'amenée et le repli des installations de chantier conformément au § 4.3.4. du CCTP et du PGC ainsi que l'ensemble des études d'exécution nécessaires selon le § 4.2. du CCTP. Chaque lot devra disposer de sa propre base vie. LE FORFAIT (prix en lettres) :	
1.2.	Branchements de chantier (BT, AEP, EU autonome) Ce poste comprend la réalisation des branchements de chantier ainsi que les consommations selon les dispositions du paragraphe 4.3.4.a.3 du CCTP. LE FORFAIT (prix en lettres) :	
1.3.	Constat d'huissier général sur les mitoyens, limites de propriété, domaine public et bâtiments à conserver Ce poste comprend la réalisation du constat d'huissier avant et après travaux selon les dispositions du paragraphe 4.3. du CCTP. a) avant travaux L'UNITE (prix en lettres) : b) après travaux L'UNITE (prix en lettres) :	
2	TRAITEMENT DE LA MERULE DU BATIMENT 2 - BUREAUX	
2.1.	Etude structurelle pour démolition de cloisons, murs et retrait des remblais sur voutains LE FORFAIT (prix en lettres) :	
2.2.	Démolition de cloison y compris évacuation des gravats pollués à la mérule LE MÈTRE LINÉAIRE (prix en lettres) :	
2.3.	Démolition de mur y compris évacuation des gravats pollués à la mérule LE MÈTRE LINÉAIRE (prix en lettres) :	
2.4.	Retrait des remblais sur voutain pour mise à nu des voutains y compris étaieement selon étude structure LE MÈTRE CUBE (prix en lettres) :	
2.5.	Piquage de toutes les maçonneries pour retrait de tous les enduits LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	
2.6.	Traitement de la mérule par brûlage de surface SOUS-SOL a) sur plancher bas sous-sol LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : b) sous plancher haut sous-sol LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : c) sur mur sous-sol LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	

N°	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	Prix unitaires en € H. T.
	RDC d) sur plancher bas RDC LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : e) sous plancher haut RDC LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : f) sur mur RDC LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : 1er étage g) sur plancher bas 1er étage LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : h) sur mur 1er étage LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	
2.7.	Traitement de la mэрule par aspersion de fongicide sur les murs et planchers a) Sous-sol (100% des surfaces) LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : b) RDC (20% des surfaces) LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : c) 1er étage (10% des surfaces) LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	
2.8.	Traitement par piquage des maçonneries (mur) sur 5cm de profondeur a) zone sous-sol : 100% des maçonneries LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : b) RDC : 20% des maçonneries LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : c) R+1 : 10% des maçonneries LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	
2.9.	Traitement de la mэрule par injection de traitement chimique dans les murs et planchers (sous-sol : 100% murs et plancher haut, RDC : 20% des murs, 1er étage : 10% des murs) a) zone sous-sol (toutes les surfaces) LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : b) RDC : 20% des maçonneries LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) : c) R+1 : 10% des maçonneries LE MÈTRE CARRE (prix en lettres) :	
2.10.	Fourniture du DOE Ce prix comprend la fourniture du DOE selon le paragraphe 4.2.6. du CCTP. LE FORFAIT (prix en lettres) : B.P.U. complété quant aux prix par l'entrepreneur soussigné	
	A	Le